



## **ASSOCIATION ESCALESOUEST**

Enregistrée sous le N°W852000472 - Préfecture de la Vendée

128 rue Saint-André d'Ornay

85000 La Roche-sur-Yon

## **Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023



**Passionnement  
engagé.**

Tél. : 02 51 67 30 33  
E-mail : lesherbiers@bdo.fr  
www.bdo.fr

9 rue de la Filandière  
CS 10527  
85505 Les Herbiers cedex  
France

Philippe AUCHER  
Nathalie DUBIN  
Matthieu ELINEAU  
Véronique MARTINEAU  
Experts-Comptables  
Commissaires aux comptes

Elodie LOIZEAU  
Julien MORAND  
Experts-Comptables

## ASSOCIATION ESCALESOUEST

### Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de l'Association ESCALESOUEST,

#### 1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ESCALESOUEST relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### 2. Fondement de l'opinion

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **3. Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les valeurs mobilières de placement, dont les montants figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établissent pour leur valeur brute à 2.910.951 euros et dépréciées à hauteur de 87.203 euros sont évaluées à leur coût d'acquisition et dépréciées sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 3.2.6 de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles, et à revoir les calculs effectués par l'Association.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces appréciations.

### **4. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

### **5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## 6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Herbiers, le 31 mai 2024

Le Commissaire aux comptes

Signé électroniquement le 31/05/2024 par  
Matthieu Elineau



BDO Atlantique  
représentée par Matthieu ELINEAU  
Associé

# **ASSOCIATION ESCALESOUEST**

**Bilan, compte de résultat et annexe  
au 31 décembre 2023**

## ESCALESOUEST ASSOCIATION

Actif		Au 31/12/2023			Au 31/12/2022	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
	Donations temporaires d'usufruit					
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires <sup>(1)</sup>	43 987	41 168	2 819	2 873	
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	<b>TOTAL</b>	<b>43 987</b>	<b>41 168</b>	<b>2 819</b>	<b>2 873</b>	
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions	431 545	431 319	226	16 169
		Inst. techniques, mat.out.industriels	3 228 573	2 554 732	673 840	650 810
Immobilisations corporelles en cours		1 472		1 472		
Avances et acomptes						
<b>TOTAL</b>	<b>3 661 591</b>	<b>2 986 052</b>	<b>675 539</b>	<b>666 980</b>		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières <sup>(2)</sup>	Participations et créances rattachées	370 207	117 866	252 341	224 800	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres	57		57	57	
	<b>TOTAL</b>	<b>370 265</b>	<b>117 866</b>	<b>252 398</b>	<b>224 857</b>	
<b>Total I</b>	<b>4 075 843</b>	<b>3 145 086</b>	<b>930 757</b>	<b>894 711</b>		
Actif circulant	Stocks et en cours		329		329	1 282
	Créances <sup>(3)</sup>	Créances clients, usagers et comptes rattachés	177 501	2 674	174 827	113 796
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	138 033		138 033	102 275
		<b>TOTAL</b>	<b>315 534</b>	<b>2 674</b>	<b>312 860</b>	<b>216 071</b>
	Divers	Valeurs mobilières de placement	2 910 950	87 202	2 823 748	2 046 038
		Instruments de trésorerie				
Disponibilités		486 161		486 161	1 146 265	
Charges constatées d'avance <sup>(4)</sup>		9 886		9 886	14 644	
<b>Total II</b>	<b>3 722 863</b>	<b>89 876</b>	<b>3 632 986</b>	<b>3 424 302</b>		
Frais d'émission des emprunts	III	0		0		
Primes de remboursement des emprunts	IV					
Ecart de conversion Actif	V					
<b>TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)</b>		<b>7 798 707</b>	<b>3 234 963</b>	<b>4 563 743</b>	<b>4 319 013</b>	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

## ESCALESOUEST ASSOCIATION

<b>Passif</b>		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
<b>Fonds propres</b>	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires	2 107 593	2 107 593
	Fonds propres complémentaires		
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	<b>Réserves</b>		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	763 990	710 422	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	<b>294 523</b>	<b>53 567</b>	
Situation nette (sous-total)	<b>3 166 108</b>	<b>2 871 584</b>	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	31 663	20 414	
Provisions réglementées			
Total I	<b>3 197 771</b>	<b>2 891 998</b>	
<b>Autres fonds propres</b>	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
<b>Fonds dédiés</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
Total II			
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	62 962	52 354
Total III	<b>62 962</b>	<b>52 354</b>	
<b>Dettes</b>	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(1)</sup>	736 021	881 380
	Emprunts et dettes financières diverses <sup>(2)</sup>	330	330
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	99 529	73 634
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	162 549	139 570
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	304 579	279 745
	Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance			
Total IV	<b>1 303 010</b>	<b>1 374 661</b>	
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	<b>4 563 743</b>	<b>4 319 013</b>	
<b>Renvois</b>	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

## ESCALESOUEST ASSOCIATION

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
		12 mois	12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	1 775 330	1 608 615
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	733 302	595 121
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	13 200	7 000
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	551	506
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	151 392	124 659	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	153 039	136 795	
	<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I</b>	<b>2 826 816</b>	<b>2 472 698</b>
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	1 402 942	1 169 197
	Aides financières	30 446	23 830
	Impôts, taxes et versements assimilés	108 381	103 909
	Salaires et traitements	588 847	557 449
	Charges sociales	226 268	215 307
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	208 780	223 231
	Dotations aux provisions	12 974	8 983
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	24 401	8 285
	<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II</b>	<b>2 603 043</b>	<b>2 310 194</b>
	<b>1. Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>223 772</b>	<b>162 504</b>

## ESCALESOUEST ASSOCIATION

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
		12 mois	12 mois
Produits financiers	De participations	4 539	858
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	48 347	19 099
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	48 170	
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	65 462	24 747
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III</b>		<b>166 520</b>	<b>44 705</b>
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	34 026	117 588
	Intérêts et charges assimilés	14 897	4 753
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	42 594	38 315
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV</b>		<b>91 518</b>	<b>160 657</b>
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>		<b>75 002</b>	<b>-115 952</b>
<b>3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)</b>		<b>298 774</b>	<b>46 551</b>
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	21 462	9 745
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	437 477	
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V</b>		<b>458 940</b>	<b>9 745</b>
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	1 469	
	Sur opérations en capital	455 864	891
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI</b>		<b>457 333</b>	<b>891</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>		<b>1 607</b>	<b>8 853</b>
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII		5 858	1 837
<b>Total des produits (I + III + V)</b>		<b>3 452 277</b>	<b>2 527 149</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>		<b>3 157 753</b>	<b>2 473 581</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>		<b>294 523</b>	<b>53 567</b>
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total			



## Association Escalesouest

Annexe aux comptes annuels  
clos le 31/12/2023

## **1. Description de l'activité et des moyens de l'entité**

### **1.1 Objet social, nature et périmètre des activités**

L'objet social de l'entité est décrit ainsi dans les statuts :

- « - l'insertion par le logement ou l'hébergement des personnes défavorisées visées à l'article L301-1 du Code de la construction et de l'habitation,
- Construire des réponses à une demande sociale des jeunes sur un territoire ou une demande collective les concernant,
- Mettre en œuvre une gamme diversifiée de réponses au logement : assurer des missions d'information, d'accompagnement et d'orientation dans l'accès à un logement indépendant par des missions d'intermédiation locative et gérer un parc de logements diversifiés,
- Travailler sur une approche globale sur tous les leviers qui concourent à la socialisation des jeunes par l'habitat : accès à l'emploi sous différentes formes, citoyenneté, santé, mobilité...
- Développer des projets qui créent des conditions d'une mixité entre les différentes situations de jeunesse,
- Inscrire le projet Habitat Jeunes au cœur des territoires et permettre, à travers le développement personnel des jeunes, la mise en œuvre de dynamiques et de développement local,
- de développer des activités au profit des personnes âgées,
- d'accueillir des personnes et groupes, français ou étrangers, faisant des séjours d'études ou de tourisme social, des stages de formation professionnelle, culturelle ou sportive,
- de répondre aux demandes des associations, des clubs ou organismes à caractère social, culturel, sportif, des Collectivités Locales ou de tout autre groupement,
- de développer les relations avec des organismes similaires, français ou étrangers.

En outre, l'association peut exercer toute activité prévue par la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 et les textes subséquents.

Elle peut développer toute activité, directement ou indirectement, lui permettant d'assurer sa pérennité ou, le cas échéant, de financer ses activités sociales. Elle peut, à cet effet, constituer ou prendre des participations dans toutes sociétés.»

### **1.2 Description des moyens mis en œuvre**

Les principaux moyens mis en œuvre par l'entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

Gestion de 6 résidences, à la Roche sur Yon (Arago, Rivoli, Clos Saint François, la Courtaisière), à Saint Gilles Croix de Vie (Equinoxe), au Château d'Olonne (Le Spi).

## **2. Faits caractéristiques de l'exercice**

### **2.1 Evènements principaux**

Aucun évènement particulier n'a marqué l'exercice.

### **2.2 Principes, règles et méthodes comptables**

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

### 3. Informations relatives au poste du bilan et du compte de résultat

#### 3.1 Informations relatives au bilan

##### 3.1.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

##### 3.1.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

##### *Amortissements*

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	3 à 10 ans
Logos	Linéaire	1 à 3 ans

##### 3.1.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Les frais d'acquisition sont compris dans le coût d'entrée des immobilisations.

### *Amortissements*

<b>Types d'immobilisations</b>	<b>Mode</b>	<b>Durée</b>
Installations constructions	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel technique	Linéaire	3 à 10 ans
Agencements, installations	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel administratif	Linéaire	2 à 5 ans
Mobilier administratif	Linéaire	5 à 10 ans

### **3.1.4 Immobilisation financières**

Les immobilisations financières et les titres de participation sont réévalués à leur coût d'achat.

La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

#### *3.1.4.1 Tableau des immobilisations*

Les variations de l'actif immobilisé s'analysent comme suit :

<b>Immobilisations</b>	<b>01/01/2023</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Diminutions</b>	<b>31/12/2023</b>
	<b>Valeur brute</b>			<b>Valeur brute</b>
Incorporelles	42 266	1 722	-	43 988
Corporelles	3 482 456	226 795	49 132	3 660 119
Financières	746 175	64 540	440 450	370 265
En-cours	-	1 472	-	1 472
<b>Total</b>	<b>4 270 897</b>	<b>294 529</b>	<b>489 582</b>	<b>4 075 844</b>

### 3.1.4.2 Tableau des amortissements

Les variations de l'état des amortissements se décomposent de la façon suivante :

<b>Amortissements</b>	<b>01/01/2023</b>	<b>Dotations ex.</b>	<b>Sorties ex.</b>	<b>31/12/2023</b>
Incorporelles	39 392	1 776	-	41 168
Corporelles	2 815 476	207 004	36 428	2 986 052
<b>Total</b>	<b>2 854 868</b>	<b>208 780</b>	<b>36 428</b>	<b>3 027 220</b>

### 3.1.5 Liste des filiales et participations

<b>Sociétés</b>	<b>Capitaux propres</b>	<b>Capital détenu</b>	<b>Résultat du dernier exercice</b>
Actions SAS So You (31/12/2023)	-5 741	100.00 %	48 105
Actions SAS Antema (31/12/2023)	385 311	33.33%	-93 754

### Postes relatifs aux filiales et participations

Eléments relevant de plusieurs postes de bilan

<b>Nature</b>	<b>Montant concernant les entreprises</b>	
	<b>liées</b>	<b>avec lesquelles la société à un lien de participation</b>
Participations	1	239 935
Provisions pour dépréciation financière des participations		- 111 498
Créances rattachées à des participations	66 519	56 580
Provisions pour dépréciation financière des créances rattachées à des participations		- 6 368
Intérêts courus sur créances sur titres	1 388	3 151
Créances clients		
Dettes fournisseurs		
<b>Produits financiers</b>	<b>1 388</b>	<b>3 151</b>

### 3.1.6 Autres créances immobilisées – Classement par échéance

Rubriques	Total	à un an au plus	à plus d'un an
Autres participations	244	244	-
Prêts Covecol	2 389	1 132	1 257
Dépôts et Cautionnements	57	57	-

### 3.1.7 Provision pour dépréciation des immobilisations financières

Postes	Solde initial	+	-	Solde final
Titres de participation	187 345	34 026	187 344	111 498
Créances rattachées à des participations	256 502	-	250 134	6 368

Une provision pour dépréciation des titres de participation de la SAS Aridev avait été arrêtée à hauteur de 100 % de la valeur d'acquisition des titres et de 100 % des créances rattachées à des participations, constatées au 31 décembre 2020. Suite à la liquidation judiciaire de la SAS Aridev en 2023, la provision a été reprise dans son intégralité.

Une provision pour dépréciation des titres de participation de la SAS Les Saisonales a été arrêtée en comparant la valeur d'acquisition comptabilisés et la valorisation de la quote-part des fonds propres de la SAS au 31 décembre 2022. À la suite de l'arrêté des comptes 2023, la provision a été augmentée suivant la même méthode.

## 3.2 Actif circulant

### 3.2.1 État des stocks

Les stocks de produits d'entretien sont valorisés au prix de la dernière facture.

### 3.2.2 Etat des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### 3.2.3 Provisions pour dépréciations de l'actif circulant

Une provision sur créances est constituée lorsqu'il apparaît une perte probable. Le montant de la provision est déterminé compte tenu des circonstances et du principe de prudence.

Postes	01/01/2023	Dotations ex.	Reprises ex.	31/12/2023
Dépréciation des créances	9 530	2 367	9 223	2 674
<b>Total</b>	<b>9 530</b>	<b>2 367</b>	<b>9 223</b>	<b>2 674</b>

### 3.2.4 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont liées à l'exploitation.

### 3.2.5 Produits à recevoir

Les produits à recevoir s'élèvent à 92 619 €.

Ils correspondent à des subventions ou des produits divers à percevoir :

Subvention CAF	66 550
Uniformation	4 451
Intérêts courus placements financiers	21 478
Divers	140
<b>Total</b>	<b>92 619</b>

### 3.2.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan en actif brut pour leur valeur d'acquisition, soit 2 910 951 €, auxquelles il convient d'ajouter les liquidités existantes au 31 décembre 2023 dans les mandats de gestion obligataires et moyen terme soit 29 091€.

Elles se décomposent comme suit :

	Valeur Acquisition	Valeur 31/12/2023	Plus/Moins Values Latentes 31/12/2023	Valeurs à terme	Plus Moins Values à terme
<b>1 - Mandat de gestion assisté</b>	<b>1 846 998,70 €</b>	<b>1 759 998,01 €</b>			
<b>Actions, Gestion diversifiée, Obligat<sup>n</sup> convertibles, tx variable</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
<b>Obligations</b>	429 898,07 €	342 048,89 €	-87 202,53 €	449 262,35 €	19 364,28 €
dont moins values latentes sur obligations			-110 824,60 €		
dont plus values latentes sur obligations			23 622,07 €		
dont valeurs nominales	449 909,00 €	449 262,35 €		449 262,35 €	0,00 €
coupons courus		1 501,33 €			
<b>OPCVM</b>	<b>1 417 100,63 €</b>	<b>1 417 949,12 €</b>	<b>848,49 €</b>	1 417 949,12 €	
CMO gestion de trésorerie - CM-AM CASH ISR	1 417 100,63 €	1 417 949,12 €	848,49 €		
<b>2 - Comptes à terme dépôts à terme</b> CMO Gagé	<b>210 000,00 €</b>	<b>214 278,46 €</b>		<b>214 278,46 €</b>	
<b>3- Autres placements</b>	<b>853 952,62 €</b>	<b>892 200,74 €</b>	<b>38 516,29 €</b>		
Sicav Keystone Funds - Compartiment immobilier OF	63 682,63 €	72 069,28 €	8 386,65 €	dernier cours au 31/12/2022 (1)	
Sicav Keystone Selection (90k€/180k€) OF	90 000,00 €	90 000,00 €	0,00 €		
Nortia Invest - Velvet OF	400 000,00 €	430 129,64 €	30 129,64 €		
Vaziva OF	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €		
Obligations Autres EMTNLA 6,50% CMO Gagé	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €		
SLGP Income Conv.Cant.FPS 3 DEC	269,99 €	1,82 €	-268,17 €		
<b>4 - Autres placements (comptes courants bancaires et livrets)</b>	<b>29 091,01 €</b>	<b>29 091,01 €</b>			
<b>5 - TOTAUX (1)+(2)+(3)+(4)</b>	<b>2 940 042,33 €</b>	<b>2 895 568,22 €</b>			<b>19 364,28 €</b>
net de provisions		2 852 839,80 €			

(1) les actifs composant le fonds, sont en cours de réalisation (cession programmée de l'ensemble des actifs)

## Mandat de gestion

Les plus values latentes non comptabilisées s'élèvent au 31/12 à

- liées au mandat de gestion court terme
- liées au mandat de gestion moyen terme hors obligations à échéance
- liés aux autres placements

	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
	<b>99 309,98 €</b>	<b>-34 596,22 €</b>	<b>38 516,29 €</b>
	55 223,47 €	-26 542,03 €	0,00 €
	44 086,51 €	-8 054,19 €	38 516,29 €

## Obligations à échéance

Les plus-values latentes sur obligations seront effectives à terme, si et seulement si, les obligations, font l'objet d'un remboursement à terme, au niveau de la valeur d'émission, comme le contrat le stipule.

Les moins-values latentes sur obligations, répondent aux mêmes conditions.  
Les contrats ne doivent pas avoir évolué (restructurations financières, incidents,).

Les moins values latentes non comptabilisées s'élèvent au 31/12 à

	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
	<b>-95 255,72 €</b>	<b>-108 831,38 €</b>	<b>-87 202,53 €</b>

## Provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement

Une provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement est constituée lorsqu'une perte probable apparaît. Le montant de la provision est déterminé compte-tenu des circonstances et du principe de prudence.

Seules les moins-values latentes sur valeurs mobilières de placement, ont fait l'objet d'une dépréciation, sans compensations avec les plus-values latentes déterminées au 31 décembre 2023.

		Base	01/01/2023	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/2023
Provision dépréciation des valeurs mobilières	Obligations	108 831,38 €	108 831,38 €		21 628,85 €	87 202,53 €
	Mandat Gest*	26 542,03 €	26 542,03 €		26 542,03 €	
<b>TOTAL</b>			<b>135 373,41 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>48 170,88 €</b>	<b>87 202,53 €</b>

### 3.3 Passif

#### 3.3.1 Variation des fonds propres

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

Variation des fonds propres	Solde initial	+	-	Solde final
Fonds propres sans droit de reprise	2 107 594			2 107 594
Report à nouveau	710 422		53 568	763 991
Déficit de l'exercice Excédent de l'exercice N / N-1	53 568	294 524	53 568	294 524
<b>Situation nette</b>	<b>2 871 584</b>	<b>294 524</b>	<b>-</b>	<b>3 166 108</b>
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	45 998	23 912	1 452	68 458
Amortissements des subventions d'investissements	- 25 584	- 12 663	- 1 452	- 36 795
Provisions réglementées	-	-		-
<b>TOTAL</b>	<b>2 891 998</b>	<b>305 773</b>	<b>-</b>	<b>3 197 772</b>

#### 3.3.2 Fonds propres sans droit de reprise

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité. Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les fondateurs, ni par les membres de l'entité, ou, s'agissant d'une fondation, de la dotation statutaire et des dotations complémentaires non consommables. Ce n'est le cas échéant qu'à la liquidation de l'entité qu'ils feront l'objet d'un traitement spécifique (l'apport à une autre entité ayant le même objet le plus fréquemment).

### 3.3.3 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie. A compter de la première application du règlement 2018-06 les subventions d'investissement sont soit reprises au compte de résultat exceptionnel au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribués à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non, soit comptabilisées immédiatement en produit exceptionnel à la date d'octroi de la subvention.

Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés. Au 31/12/2020, notre entité a choisi de reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présentée au bilan (traitement comptable appliqué rétrospectivement dès le 1<sup>er</sup> exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 aux subventions affectées à des biens renouvelables).

## 3.4 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

### 3.4.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	TOTAL
Indemnités de départ en retraite	62 962		62 962

Notre entité provisionne ses engagements relatifs aux régimes suivants dont les principales caractéristiques pour notre entité sont précisées ci-après :  
Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes. Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés, au titre de l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 62 962 €.

Cet engagement est déterminé à partir de la méthode prospective et des paramètres suivants :

Modalités de calcul de l'indemnité déterminées suivant base convention collective des organismes gestionnaires de foyers et services pour jeunes travailleurs :

- Taux d'actualisation 3,2 %
- Taux de progression des salaires maximum 1 % par année
- Table de mortalité de l'INSEE TD 2016/2018
- Taux de turn-over faible
- Taux de charges sociales cadres 50 %
- Taux de charges sociales non-cadres 45 %
- Calcul de la retraite Départ volontaire à l'âge de 64 ans

Les engagements de départ à la retraite ont fait l'objet d'une comptabilisation dans les comptes annuels de l'association, sous forme de provision.

### 3.4.2 Dettes Financières

*Classement par échéance*

Rubriques	Total	A 1 an au plus	entre + 1 et - 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	278 690	50 738	209 939	18 012

*Dettes garanties par des sûretés réelles données*

Type	Bien donné en garantie	Montant Engagement SAS ANTEMA	Dettes restant dues au 31/12/2023	Engagements Escalesouest
Emprunt CMO	Nantissement de compte bancaire rémunéré	600 000	278 690	278 690
CM CIC LEASE SAS ANTEMA	Convention de partage de garantie de d'un contrat de crédit-bail immobilier, à concurrence d'un tiers des montants demandés : établissement de Commequiers	1 636 952	1 276 924	425 641
CM CIC LEASE SAS ANTEMA	Convention de partage de garantie de d'un contrat de crédit-bail immobilier, à concurrence d'un tiers des montants demandés : établissement de Grosbreuil	1 714 004	1 338 776	446 259
CM CIC REAL ESTATE LEASE SAS ANTEMA	Convention de partage de garantie de d'un contrat de crédit-bail immobilier, à concurrence d'un tiers des montants demandés par la CFCMO (qui a accordé sa caution à hauteur de 50% à CM CIC REAL ESTATE LEASE) : établissement d'Aizenay	1 900 000	2 319 737	386 623

### 3.4.3 Autres dettes

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an.

### 3.4.3.1 Charges à payer

Libellés	Montants
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	85 613
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	261
Dettes sociales et fiscales	116 046
Divers	3 327
<b>TOTAL</b>	<b>205 247</b>

## 3.5 Compte de résultat

### Conventions et subventions

Nature des conventions et subventions	Organisme	Montants	Fonds engagés dans l'exercice	Fonds restant à engager à la clôture
Soutien au fonctionnement des résidences sociales foyers de jeunes travailleurs	Conseil général	110 000	110 000	
Actions de proximité	Conseil général	312 826	312 826	
Soutien de la fonction socio-éducative des foyers de jeunes travailleurs	CAF	196 585	196 585	
AGLS (Aide à la gestion locative sociale)	DDCS	84 109	84 109	
Postes FONJEP : Fonds de coopération pour la jeunesse et l'Education Populaire	DDJS	7 107	7 107	
<b>Conventions et subventions</b>		<b>710 627</b>	<b>710 627</b>	

## 4. Autres informations

### 4.1 Redevances locatives et provisions pour grosses réparations (PGR)

Dans le cadre des conventions de location de logements foyers consenties entre l'association ESCALESOUEST et la SA d'HLM « VENDEE LOGEMENT ESH », il est convenu un montant forfaitaire de **provision pour grosses réparations (PGR)**, versé avec la redevance locative.

Une rencontre est prévue régulièrement, pour ajuster ou utiliser le montant de la PGR. L'élaboration des dossiers de travaux futurs se fait en étroite collaboration.

Les montants cumulés de PGR au 31/12/2023, qui figurent dans les comptes de la SA d'HLM « VENDEE LOGEMENT ESH », au nom des établissements de l'association ESCALESOUEST et qui seront affectés aux dossiers des travaux futurs sont de :

	<b>Arago</b>	<b>Rivoli</b>	<b>Clos Saint François</b>	<b>Totaux</b>
31.12.2020	229 895	180 365		410 260
31.12.2021	265 958	223 001		488 959
31.12.2022	306 738	276 382		583 120
<b>31.12.2023</b>	<b>359 830</b>	<b>337 775</b>	<b>28 067</b>	<b>725 672</b>

### 4.2 Effectifs

Les effectifs se répartissent de la façon suivante :

Personnel administratif et divers	5
Personnel hébergement et action sociale	<u>11</u>
Total équivalents temps plein	16

### 4.3 Rémunérations des dirigeants

Les membres du bureau de l'association ne perçoivent aucune rémunération.

#### 4.4 Contributions volontaires en nature

Par nature effectuées à titre gratuit, elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, ainsi que des biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état.

*Détail des charges et des produits par nature incluant les contributions volontaires*

<b>Nature de la charge</b>	<b>Montant N-1</b>	<b>Montant N</b>	<b>Total</b>
Mise à disposition gratuite de locaux			
Valorisation du bénévolat			
<b>Nature du produit</b>	<b>Montant N-1</b>	<b>Montant N</b>	<b>Total</b>
Mise à disposition gratuite de locaux			
Valorisation du bénévolat			

Concernant le bénévolat, il est représenté par les temps passés des élus dans les instances de l'association.

Concernant l'année 2023, il n'a pas été possible d'identifier de manière exhaustive les détails des heures réalisées par les bénévoles, les outils d'analyse ayant été mis en place dans le courant de l'année.